CLUB de BRIDGE de CHAUDFONTAINE

Embourg, le 24 avril 2025

# CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
## *(Assemblée réservée aux membres)*

Le Conseil d'Administration s'est réuni le mardi 15 avril 2025 aux fins de prendre certaines décisions et de fixer la date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

**L'Assemblée générale se tiendra le mardi 13 mai 2025 à 14 heures au RUBENS.**

Sont démissionnaires : Geneviève Haine et Pierre Hubin.

Sont sortants et rééligibles : Jean-Marie Roussel et Alain Barchon.

Sont en cours de mandat : Marie-Louise Mignon, Ghislaine Smeets et Régine Arend.

**Ordre du jour :**

1) Accueil du Président et hommages aux défunts.
2) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 avril 2024.
   *Les Membres qui souhaitent consulter ce P.V. peuvent s'adresser au Secrétaire*.
3) Présentation des comptes 2024 – 2025 par Jean-Marie Roussel, trésorier.
4) Rapport des vérificateurs aux comptes.
   Cette année encore les deux vérificateurs, Fernand van Oosterzee et Jacques Wera ont acceptés un dernier contrôle.
   NOUS FAISONS APPEL A DEUX MEMBRES POUR LES REMPLACER
5) Approbation des comptes 2024 - 2025
6) Décharge aux administrateurs.
7) Divers

*Tout membre en ordre de cotisation et qui souhaite jouer un rôle actif dans la gestion du Club (Activités festives, Accueil des nouveaux) peut poser sa candidature au poste d'administrateur.*

***Tous les candidats au CA doivent envoyer leur candidature par écrit ou par email à*** **Pierre HUBIN – Au Tiège, 7b à 4052 BEAUFAYS - pierrehubin@gmail.com**

***Les statuts (article 17) limitent à 9 le nombre d'administrateurs.***

*Tout membre qui souhaiterait voir un point mis à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale doit adresser sa demande par écrit au Président au moins 8 jours avant la date de l'AG.*

**La participation à ces votes est réservée aux membres présents à l'AG et en règle de cotisation.**

**L'assemblée générale sera suivie d'un duplicate.**

**24 PAIRES MAXIMUM – INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 9 MAI 2025. FEUILLE AU RUBENS.**

***Le Conseil d'Administration***.

*Conformément à l'article 12 des statuts, la présente convocation est insérée dans le chelem. Celui-ci est dès lors envoyé individuellement à chaque membre même si plusieurs membres résident à une même adresse.*

♠♥♦♣